

Monsieur Deregnacourt,

Je vous remercie de partager en toute transparence vos interrogations concernant la garde de votre enfant, et plus largement la situation entre le CCE et l'association des P'tits Avions.

J'espère pouvoir répondre à vos interrogations et éclaircir certaines incompréhensions.

Notre volonté affichée, et partagée avec différents interlocuteurs (élus, membres de la commission, représentants du personnel), d'aboutir à un compromis acceptable pour la majorité des parents face aux modifications unilatérales imposées par la structure, n'a pu se concrétiser malgré 6 mois de discussions, réunions, commissions... entre l'association et l'ensemble des interlocuteurs.

Dans ces conditions, le CCE n'a eu d'autre choix que de mettre en demeure, le 21 juillet, l'association de respecter les termes du contrat de convention. Malgré tout, conscients de la spécificité de la structure et attentifs à vos besoins, nous avons proposé à la crèche une alternative, dans le cadre de l'exécution du contrat, qui aurait consisté à accepter les modifications qu'elle imposait mais à réduire le nombre de berceaux au nombre d'enfants dont les parents s'accommodaient des nouvelles contraintes (ce nombre ayant été déterminé à partir de l'analyse des retours exprimés, de la réunion parents/ CCE en date du 5 Juillet, mais aussi de la pétition).

A cette occasion, vous nous avez d'ailleurs remercié de cette dernière tentative de conciliation.

L'Association des P'tits Avions n'ayant accepté aucune des propositions faites, dans le respect du cadre contractuel, pour répondre aux besoins exprimés par la majorité des parents en conséquence des nouvelles exigences de la crèche, nous avons été contraints de procéder à la rupture du contrat.

Dans le même temps, et toujours soucieux de vos besoins, nous avons œuvré afin de permettre l'accueil de tout ou partie de vos enfants dans une nouvelle structure dès la rentrée.

Sachez que les Représentants du personnel, à travers la commission et les délégués de terrain, ont, tout au long de cette période, porté avec attention ce dossier en lien avec les familles.

Vous semblez vous faire le porte-parole d'une majorité de parents et remettre en cause l'investissement et le motif des décisions prises par le CCE et les membres de la commission.

Nombre de parents nous ont pourtant fait savoir qu'ils avaient été contraints de force à s'accommoder aux nouvelles exigences de l'association des P'tits Avions par peur de se retrouver sans solution de garde. Dans la plus large majorité des familles, ces nouvelles règles ne correspondaient plus aux besoins initiaux et aux plannings de travail. Face aux pressions exercées par l'association, les parents étaient alors confrontés à des situations ubuesques de dépose d'enfants de 2 à 3 heures avant leur prise de fonction.

De telles situations ne peuvent exister, même au prix d'un compromis.

A partir des analyses réalisées en lien avec AF, ces écarts continueront à se creuser avec l'évolution des rythmes horaires opérés depuis quelques temps notamment sur le HUB, ainsi les restrictions imposées par l'association n'étaient pas envisageables, et nous ne pouvions nous plier à leur guise à des bouleversements de règles au détriment de nombreux parents et enfants.

A la lecture de votre mail, je comprends que vous soyez à titre personnel moins impacté par ces modifications de grille horaire, avec une linéarité de rythme. Cependant, la majorité de nos parents sont issus du HUB et notre rôle est aussi de tenir compte du besoin collectif.

Enfin, pour répondre brièvement à vos allusions, il ne s'agit nullement d'économie, encore moins de politique, puisque nous nous sommes engagés à maintenir la place de chaque enfant actuellement en crèche, et nous procéderons à la rentrée à de nouvelles affectations. Les élus en place au CCE depuis plusieurs années ont fait une priorité à de pérenniser la Petite Enfance et ce, malgré la baisse constante de budget, et parfois le manque d'adhésion de certains pour cette activité.

Les élus regrettent sincèrement que le CCE et l'Association des P'tits Avions n'aient pu parvenir à une autre solution que la cessation de leur collaboration.

L'important semble désormais que ce changement ait le moins d'impact sur l'organisation des parents, c'est pourquoi **je vous invite à prendre rapidement contact avec la structure de la Maison Bleue pour permettre l'accueil et l'adaptation de votre enfant.**

Je vous confirme, à ce titre, que seul le contrat conclu entre le CCE et les P'tits Avions permettait aux familles l'accès à la crèche à des conditions financières particulières.

Le Règlement de fonctionnement des P'tits Avions rappelle expressément cette particularité, de telle sorte qu'il n'y a désormais plus de fondement -au maintien de votre place aux P'tits Avions dans les conditions contractuelles d'origine.

Si, toutefois, vous preniez la décision de maintenir la garde de votre enfant aux P'tits avions, cette décision ne saurait engager le CCE et nous ne serons prochainement plus en mesure de maintenir votre place sur la Maison Bleue.

Cordialement,

**Florence CARREIRA**  
**Tresoriere CCE AIR FRANCE**  
**07.87.13.92.44**